

Lors d'une annulation voyage, sortie, il faut impérativement prévenir mutuaide (01 45 16 66 05), l'agence de voyage et la fédération.

Mutuaide vous fournira un numéro de dossier et vous demandera des documents à leur fournir (voir liste ci-dessous)

- La copie recto verso de la carte d'adhérent à jour de cotisation
- La facture initiale du voyage
- La facture originale acquittée de la personne qui annule
- La liste des participants
- La photocopie des conditions générales de vente du professionnel
- Le justificatif attestant le lien de parenté
- Un certificat médical
- Le questionnaire médical dûment complété, fourni par mutuaide lors de la déclaration d'annulation
- Le RIB du club

Un fois le dossier complet, veuillez l'envoyer à la fédération pour vérification, la fédération se chargera de l'envoyer à Mutuaide et assurera le suivi.